

# 3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20 14

CHARGES	Montant <sup>10</sup>	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 – Achats</b>	2920	<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	2500
Prestations de services	1320		
Achats matières et fournitures	1600	<b>74- Subventions d'exploitation<sup>11</sup></b>	25100
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>	16500	-DDCS75	1500
Locations	15790	-	
Entretien et réparation	460	Région(s) :	
Assurance	200	-	
Documentation	50	Département(s) :	3600
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	5060	-Ville de Paris	20000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2010	Intercommunalité(s) : EPCI <sup>12</sup>	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions	250	Commune(s) :	
Services bancaires, autres	2800	-	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	60	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes	60	Fonds européens	
<b>64- Charges de personnel</b>	11690	-	
Rémunération des personnels	8450	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	3240	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	470	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	10100
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons manuels ou legs	10100
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>	1000	<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>37700</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>37700</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>13</sup></b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>	129000	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	129000
Secours en nature		Bénévolat	129000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole	129000	Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>166700</b>	<b>TOTAL</b>	<b>166700</b>
<p><b>La subvention de 20000€ représente 53,05% du total des produits :</b>  (montant attribué/total des produits) x 100.</p>			

<sup>10</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>11</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

<sup>12</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

<sup>13</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.